



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2026

L'Assemblée générale de l'ADHF-F s'est tenue le 5 octobre 2026 à 19 h 30, à bord d'India Tango, en présentiel et en visioconférence.

La séance est présidée par Ingrid Jouve, présidente par intérim de l'ADHF-F.

Jenny Arnould assure le secrétariat de séance.

François Verdeaux assure l'accueil des participants et la tenue de la feuille de présence en salle.

Laurence Chapuis assure le suivi des participants en visioconférence.

Le Bureau de l'ADHF-F est présent au complet :

Ingrid Jouve, présidente par intérim ; Rodolphe Soucaret, vice-président ; Geneviève Bricchet, vice-présidente pôle Province ; François Verdeaux, vice-président pôle Île-de-France ; Quentin Morisset, trésorier ; Laurence Chapuis, membre du Bureau ; Jenny Arnould, secrétaire par intérim ; Jeff Barras, vice-président pôle Province ; Pierre Esselinck, membre du Bureau.

Les feuilles de présence ainsi que le relevé des participants en visioconférence sont conservés dans les archives de la Fédération.

Le support présenté au cours de l'Assemblée générale est joint au présent procès-verbal en téléchargement sur le site.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et financier ;
- Réforme tarifaire de VNF ;
- Renouvellement des instances ;
- Appel à candidatures ;
- Assainissement ;
- Autres sujets d'actualité et questions diverses.

1. RAPPORT MORAL

Ingrid Jouve présente le rapport moral de la Fédération.

L'année écoulée a notamment été marquée par la démission de Jordi Delépine et la réorganisation du Bureau afin d'assurer la continuité de la Fédération.

Le Bureau rappelle les principaux travaux menés au cours de l'année, en particulier sur la réforme tarifaire de VNF, ainsi que les actions engagées pour renforcer le fonctionnement administratif de la Fédération, ses outils de communication et sa capacité à représenter collectivement les habitants du domaine public fluvial.

La mise à jour des statuts, de la domiciliation et de différents éléments administratifs et bancaires a également été menée au cours de l'année.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Aucune opposition ni abstention n'étant exprimée, il est adopté à l'unanimité des membres prenant part au vote.

2. RAPPORT FINANCIER

Quentin Morisset, trésorier, présente la situation financière de la Fédération.

Il est précisé qu'en raison des opérations administratives et bancaires de mise en conformité intervenues au cours de l'année, les éléments comptables disponibles et présentés à l'Assemblée sont arrêtés au 31 juillet 2026. Les derniers relevés bancaires de l'exercice ne sont donc pas encore intégrés et seront pris en compte lors de la finalisation des comptes.

La situation présentée fait apparaître une situation financière positive ainsi qu'une progression du nombre d'adhésions.

Le rapport financier, tel que présenté et arrêté au 31 juillet 2026, est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Aucune opposition ni abstention n'étant exprimée, il est approuvé à l'unanimité des membres prenant part au vote, sous réserve de la finalisation comptable de l'exercice.

Aucune modification du montant de la cotisation n'a été proposée au cours de cette Assemblée générale. La cotisation 2027 n'a donc pas fait l'objet d'un vote lors de cette séance.

3. RÉFORME TARIFAIRE DE VNF

Une large partie de l'Assemblée générale est consacrée au projet de réforme de la tarification des bateaux-logements actuellement préparé par Voies navigables de France.

Le Bureau rappelle les trois objectifs défendus par l'ADHF-F depuis l'ouverture des discussions: **clarification, modération et stabilisation des redevances**.

La présentation revient notamment sur :

- la nouvelle méthode envisagée pour déterminer la valeur locative de référence (VLR) ;
- le coefficient de contexte urbain (CCU) ;
- les abattements ;
- la facturation des équipements au titre du R2 ;
- les mécanismes de transition envisagés ;
- les conséquences cumulées de ces différents paramètres sur le montant final des redevances.

Les nombreuses simulations réalisées par l'ADHF-F à partir des COT communiquées par les adhérents montrent que les conséquences de la réforme peuvent être très différentes selon les secteurs, les bateaux et les équipements concernés.

Le Bureau souligne que de nombreuses incertitudes demeurent et que les éléments transmis à ce jour par VNF ne permettent pas encore de mesurer de façon suffisamment fiable les conséquences de la réforme.

L'ADHF-F a donc demandé le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire, soit à janvier 2028, afin de permettre la poursuite de la concertation et l'établissement de simulations fiables et complètes.

La Fédération poursuivra ses échanges avec VNF et continuera à documenter les situations locales à partir des éléments communiqués par les associations et les adhérents.

Une attention particulière est portée à la question des équipements facturés au titre du R2. L'ADHF-F considère qu'un inventaire précis des équipements, de leur origine, de leur propriété et de leur mode de financement est indispensable avant toute nouvelle facturation.

Les participants sont à ce titre invités à conserver et rechercher les factures, devis et justificatifs permettant d'établir l'origine et le financement des équipements présents sur leurs quais.

4. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES ET APPEL À CANDIDATURES

Il est rappelé que le prochain Conseil d'administration électif se tiendra le jeudi 10 décembre 2026 à 20 h 30, en visioconférence, et aura notamment pour objet l'élection du Bureau.

Plusieurs adhérents ont proposé de rejoindre les travaux de la Fédération, le Bureau ou différents groupes de travail, notamment **Éric Gallais, Stefan Lhopital et Clément Chaumette**, à l'amarrage, aux questions techniques et à l'assainissement. **Clément Dietlin**, sur des sujets liés à la tarification, à l'amarrage, aux questions technique.

Marion Duguet propose également de venir renforcer le Bureau. Elle indique souhaiter s'engager davantage aux côtés de la Fédération, par solidarité avec le travail actuellement mené et considérant que la période nécessite une mobilisation collective renforcée.

François-Xavier Decré, au nom du **Collectif de l'Ouest parisien**, propose également sa candidature afin de contribuer aux travaux de la Fédération et de mettre notamment à disposition son expérience des **questions tarifaires et des relations avec VNF**.

Ces nouvelles propositions viennent renforcer les compétences et la représentativité de la Fédération. Les adhérents sont invités à poursuivre cette dynamique et peuvent encore proposer leur candidature ou leur participation aux différents groupes de travail de l'ADHF-F.

Ingrid Jouve, actuellement présidente par intérim, indique qu'elle présentera sa candidature à la présidence de la Fédération lors du prochain Conseil d'administration électif. Elle précise toutefois que, pour des raisons personnelles, elle envisage cet engagement pour une durée limitée, estimée entre quinze et dix-huit mois et, en tout état de cause, pour une durée maximale de deux ans.

5. ASSAINISSEMENT

Un point est présenté sur les travaux actuellement engagés concernant l'assainissement des bateaux-logements.

Dans l'Ouest parisien, VNF a confié à AVR Ingénierie une mission comprenant notamment un recensement de l'existant, une cartographie des situations, un état des lieux des différentes solutions techniques d'assainissement et une étude de faisabilité portant sur un échantillon de bateaux.

L'ADHF-F poursuivra le suivi de ce dossier et veillera notamment à la bonne information et à l'implication des usagers concernés.

Les échanges évoquent également les expérimentations de phytoépuration menées sur certains secteurs et l'intérêt de poursuivre les retours d'expérience sur ces dispositifs.

6. ÉCHANGES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Les différents points de l'ordre du jour donnent lieu à de nombreux échanges avec les participants, en présentiel comme en visioconférence.

Plusieurs questions portent notamment sur :

- l'origine et le financement des équipements susceptibles d'être intégrés au R2 ;
- les différences de situation entre les différents secteurs et associations ;
- les possibilités de recours en cas de redevances manifestement disproportionnées ou insuffisamment justifiées ;
- la nécessité de préserver les justificatifs relatifs aux équipements financés par les occupants ou les associations ;
- les règles applicables aux chambres d'hôtes et autres formes de location ;
- les différents projets et solutions d'assainissement.

Il est rappelé que les situations locales peuvent être très différentes et doivent souvent être examinées individuellement.

Le Bureau invite les adhérents et les associations à continuer à lui transmettre leurs COT, leurs questions et les situations particulières qu'ils rencontrent afin d'alimenter les travaux de la Fédération.

Compte tenu du caractère détaillé de la présentation diffusée au cours de la réunion, les échanges ne sont pas retranscrits intégralement dans le présent procès-verbal.

7. SUITES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ADHF-F poursuivra notamment :

- les échanges avec VNF sur la réforme tarifaire ;
- la demande officielle de report d'un an de son entrée en vigueur ;
- les simulations et analyses des COT ;
- le recensement des situations liées aux équipements et au R2 ;
- le suivi des dossiers d'assainissement ;
- la préparation du Conseil d'administration électif du 10 décembre 2026 ;
- le renforcement des groupes de travail et de la participation des adhérents.

La Fédération rappelle que son objectif demeure d'obtenir une tarification claire, modérée, stable et proportionnée aux avantages réellement procurés aux occupants.

Fait à Paris, le 08/10/2026

Ingrid Jouve

Présidente par intérim de l'ADHF-F

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ingrid Jouve', with a stylized, cursive script.

Jenny Arnould

Secrétaire par intérim – Secrétaire de séance

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jenny Arnould', with a stylized, cursive script, followed by a horizontal line.